

Publiée le 16.11.2023

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20231109-2023\_148-DE

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Frénoville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (arrivée à 19h12), M. Stéphane CASTEL (arrivé à 19h12), Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER (arrivé à 19h12), Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Gilbert GEMY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Eric DUVAL (pouvoir à Michel CRUCHON), Laurent DECLERCK, William HERFORT et Mme Patricia LECOMTE.

Secrétaire de séance : M. Stéphane AMILCAR

Date de convocation :  
31.10.2023  
Date d'affichage  
31.10.2023

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	33
Titulaires	31
Suppléants	2
Pouvoirs	2
<b>Votants</b>	<b>35</b>
19h12 Arrivée titulaires	+3
<b>Votants</b>	<b>38</b>
<b>Quorum</b>	<b>20</b>

### Délibération n° 2023 / 148

**Objet : VOIRIES – Reconduction de l'accord-cadre à bons de commande d'entretien de la voirie**

Un accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien de la voirie a été conclu en 2022 avec l'entreprise Toffolutti. D'une durée d'un an reconductible deux fois, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, il convient de le reconduire pour l'année 2024, aux mêmes conditions.

M. CASTEL indique que les interventions sont parfois trop longues, mais peut comprendre les contraintes de planning d'une entreprise.

Mme BAUGAS indique que sa commune achète de l'enrobé à froid pour boucher les trous, car le Maire reste responsable en cas d'accident.

M. le Président entend ces remarques sur les réparations urgentes. La question va être étudié pour trouver un système plus souple.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide, de reconduire pour l'année 2024, l'accord-cadre à bons de commandes pour l'entretien de la voirie avec l'entreprise Toffolutti ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Stéphane AMILCAR



Le Président,  
Philippe PESQUEREL